

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision : 31-07-2023

Date de parution : 03-03-2020

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit	HP 26 Lane Cleaner (Nettoyant pour pistes)
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Nettoyant pour pistes de bowling.
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
Producteur	Scandinavian Sport Supply AB
Adresse	Norra Hötöftavägen 134 SE-235 99 Vellinge Suède
Numéro de téléphone	+46-701-90 12 88
Personne de contact	scand.sport@telia.com
e-mail	Christer Rapp
1.4 Numéro d'appel d'urgence	Numéro d'appel d'urgence : (INRS) : +33145425959
MSDS publiée par	Ann Martens, Ramböll Sverige AB, +46 (0)10-615 54 47

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers


2.1 Classification de la substance ou du mélange

Eye Dam 1, H318,

Skin Irrit. 2, H315

STOT SE 3, H335

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger GHS :	
Mention d'avertissement :	Danger
Mentions de danger	H318 Provoque des lésions oculaires graves H315 Cause une irritation cutanée H335 Peut irriter les voies respiratoires
Informations de sécurité — précautions	P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Informations de sécurité — sécurité	P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Informations de sécurité — stockage	-
Informations de sécurité — élimination	-

\\ramse\pub\Mma1\Geh\2016\1320023833\3_Teknik\SDB Engelska\SDS ENG HP

Étiquette conforme à la réglementation sur les détergents CE

648/2004 : Agents de surface non ioniques < 5 %

Agents de surface cationiques < 5 %

2.3 Autres dangers

-

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

N° CE	N° CAS	N° REACH	Nom du composant	Conc. Vol %	Classification	Com.
230-785-7	7320-34-5	01-21194893 69-18-0000	Pyrophosphate de tétrasodium	0,5-0,9 %	Irritation des yeux 2, H319	
600-279-4	10213-79-3	2299129-01-21194498 11-37	Métasilicate de sodium	0,7-0,9	Skin Corr 1B, H314, Eye Dam 1, STOT SE 3, H335, Met Corr 1, H290	
614-482-0	68439-46-3	Polymère exempté	Alcools, C9-11 éthoxylés	3-4 %	Eye Irrit 2, H319	
810-152-7	1554325-20-0	Polymère exempté	Composés d'ammonium quaternaire, C12-14-alkyl(hydroxyéthyl)diméthyl, éthoxylés, chlorures	1-3 %	Tox. aiguë 4, H302 Skin Irrit 2, H315 Eye Dam 1, H318	

Explication des abréviations :

Numéro CAS = Chemical Abstracts Service ; numéro UE (EINECS- ou ELINCSnumber) = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ou Liste européenne des substances chimiques notifiées.

Teneur spécifiée en %, %wt/wt, %vol/wt, %vol/vol, mg/m³, ppb, ppm, wt%, vol%.

WEL = Le produit a une limite d'exposition professionnelle, PBT = Le produit est déclaré, il s'agit d'une substance PBT ou vPVB.

Commentaires : Le numéro CAS que ce fournisseur indique pour le métasilicate de disodium est celui du pentahydrate. Le numéro CAS du métasilicate de sodium sans eau est 6834-92-0.

Pour les mentions de risque en texte clair, consulter la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours	
Inhalation :	Prendre l'air et se reposer. Si la victime a des difficultés à respirer, consultez un médecin.
Contact avec la peau	Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux	Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Rincer les yeux pendant au moins 5 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Boire de grandes quantités de lait ou d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Inhalation :	Peut provoquer une irritation transitoire des voies respiratoires.
Contact avec la peau	Irrite la peau.
Contact avec les yeux	Peut provoquer de graves irritations ou lésions oculaires.
Ingestion	Irritant pour la bouche et le tractus gastro-intestinal.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Accès à de l'eau pour le rinçage des yeux sur le lieu de travail. Traiter les symptômes. NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction a. Agents d'extinction recommandés b. Agents d'extinction non recommandés	Le produit ne brûle pas. a. Éteindre tout feu à proximité en utilisant de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre ou de l'eau pulvérisée. b. Jet d'eau La mousse contenant des substances nocives pour l'environnement.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	L'eau utilisée pour la lutte contre les incendies est un peu plus basique.
5.3 Conseils aux pompiers	Aucun.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
6.1.1 Pour le personnel non habilité à intervenir en cas d'urgence	Pour les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8. Laver la peau ou les vêtements contaminés à l'eau et au savon.
6.1.2 Pour le personnel habilité à intervenir en cas d'urgence	Laver à l'eau.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Prévenir tout rejet dans le réseau d'égouts ou dans l'eau.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 6.3.1. Digue d'enclôture/bassin étanche 6.3.2 Mesures de nettoyage recommandées 6.3.3 Aucune mesure recommandée	Les petites quantités peuvent être nettoyées avec de l'eau. Recueillir les quantités plus importantes à l'aide d'un adsorbant et les éliminer comme des déchets dangereux.
6.4 Référence à d'autres rubriques	Pour l'élimination des déchets, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Utiliser une protection individuelle conformément à la rubrique 8.
7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, avec mention des incompatibilités éventuelles	Conserver le produit dans son emballage d'origine, à l'abri du gel et de la lumière directe du soleil et à une température ne dépassant pas 30 °C. Ne pas stocker dans un récipient en aluminium ou autres métaux légers.

	Stocker à l'écart des acides.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Aucune utilisation finale spécifique.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle, EH40, 2005

Aucun

PNEC et DNEL/DMEL

N° CAS	Nom de la substance	PNEC (type d'environnement)	DNEL (mode d'exposition)	Com.
7320-34-5	Pyrophosphate de tétrasodium	<p>PNEC (eau douce) 0,05 mg/L</p> <p>PNEC (eau de mer) 0,005 mg/L</p> <p>PNEC (STP) 50 mg/L</p>	<p>Travailleur, effet sur le système, exposition prolongée par inhalation DNEL 44,08 mg/m³</p> <p>Consommateur, effet sur le système, exposition prolongée par inhalation DNEL 10,87 mg/m³</p>	
6834-92-0	Métasilicate de sodium	<p>PNEC (eau douce) 7,5 mg/L</p> <p>PNEC (eau de mer) 1 mg/L</p> <p>PNEC (STP) 1000 mg/L</p>	<p>Travailleur, effet sur le système, exposition prolongée par inhalation DNEL 6,22 mg/m³</p> <p>Travailleur, effet sur le système, exposition prolongée par contact avec la peau DNEL 1,49 mg/kg/poids corporel</p> <p>Consommateur, effet sur le système, exposition prolongée par inhalation DNEL 1,55 mg/m³</p> <p>Consommateur, effet sur le système, exposition prolongée par ingestion et contact avec la peau DNEL 0,74 mg/kg/poids corporel</p>	
68439-46-3	Alcools éthoxylés en C9-11	<p>PNEC (eau douce) 0,104 mg/L</p> <p>PNEC (eau, intermittent) 0,014 mg/L</p> <p>PNEC (eau de mer) 0,104 mg/L</p>	<p>Travailleur, effet sur le système en cas d'exposition prolongée par inhalation DNEL 294 mg/m³</p> <p>Travailleur, effet sur le système en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau DNEL 2080 mg/kg/poids corporel</p> <p>Consommateur, effet sur le système en cas d'exposition prolongée par</p>	

\\ramse\pub\mma1\Geh\2016\1320023833\3_Teknik\SDB Engelska\SDS ENG HP

		PNEC (STP) 1.4 mg/L	<p>inhalation DNEL 87 mg/m³</p> <p>Consommateur, effet sur le système en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau DNEL 1250 mg/kg/poids corporel</p> <p>Consommateur, effet sur le système en cas d'exposition prolongée par ingestion DNEL 25 mg/kg/poids corporel</p>	
--	--	---------------------	---	--

Valeurs limites biologiques	Aucun
Procédure de surveillance recommandée	Aucun

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques de contrôle recommandées	Aucun
8.2.2 Mesures de protection individuelles, ex. équipements de protection individuelle	Veiller à une bonne ventilation lors de l'utilisation du produit.
La protection des yeux et du visage	Aucun. Pour pulvériser le produit, utiliser des lunettes de protection.
Protection de la peau i) Protection des mains (matériau, épaisseur, délai de rupture) ii) Autre protection	<p>i) Gants en nitrile ou en néoprène Temps de perméation 4-8 heures.</p> <p>ii) Vêtements de travail classiques.</p>
Protection respiratoire	En cas de pulvérisation du produit, il est possible d'utiliser un demi-masque avec filtre à particules P2 et A.
8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éviter les fuites importantes vers les eaux de surface ou les égouts.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence/Forme/État	Liquide
Odeur	Faible
Couleur	Rouge clair
pH :	12.7
Point de fusion/point de congélation :	0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	Ininflammable
Taux d'évaporation :	Non déterminé
Inflammabilité	Ininflammable
Densité	1000 kg/m ³
Solubilité(s) :	Entièrement soluble dans l'eau

9.2 Autres informations

-

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucun
10.4 Conditions à éviter	Acides forts, agents oxydants et réducteurs.
10.5 Matières incompatibles	Ne pas stocker dans un contenant en aluminium ou autres métaux légers.
10.6 Produits de décomposition dangereux :	De faibles quantités de chlorure d'hydrogène peuvent être émises si le produit est chauffé, il n'y a pas d'autres produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë

Pyrophosphate de tétrasodium :

DL50 oral rat 3 600 mg/kg

DL50 inhalation rat 4 h >0,58 mg/L DL50

dermique (lapin) 24 h >300 mg/kg

Métasilicate de sodium :

DL50 orale rat 1150-1349 mg/kg DL50

4h inhalation rat 2,06 mg/L DL50

dermique (lapin) > 5000 mg/kg

Alcools éthoxylés en C9-11

DL50 oral rat 3,7 mg/kg

CL50 inhalation rat 6h > 100 mg/m³

DL50 dermique (lapin) > 1,9 g/kg

Exposition à long terme :

Ingestion : Irritation de la bouche et du tractus gastro-intestinal.

Inhalation : Peut endommager les voies respiratoires.

Contact avec les yeux : Une exposition répétée peut provoquer de graves lésions oculaires. Contact avec la peau : Une exposition répétée peut provoquer une irritation ou un eczéma atopique.

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : Le produit est irritant pour la peau.

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Le produit peut provoquer une grave irritation des yeux.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Le produit n'est pas sensibilisant par contact avec la peau ou par inhalation. Aucun des ingrédients n'est un sensibilisant connu.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucun des ingrédients n'est connu pour provoquer une mutagénicité sur les cellules germinales.

f) Cancérogénicité : Aucun des ingrédients n'est connu pour provoquer le cancer.

g) Toxicité pour la reproduction : Aucun des ingrédients n'est connu pour avoir des effets néfastes sur la reproduction ou le fœtus.

h) STOT-exposition unique Le produit est irritant pour les poumons.

i) STOT-exposition répétée Le produit est irritant pour les poumons.

j) Danger par aspiration : Risque d'irritation si le produit est ingéré et pénètre dans les poumons, mais le produit n'est pas classé comme présentant un risque d'aspiration.

k) Autres informations :

-

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

La toxicité aiguë du produit est probablement due au pH élevé. Les composés inorganiques ne sont pas soupçonnés d'avoir d'autres effets toxiques.

Toxicité aiguë :

Alcools éthoxylés en C9-11

Toxicité aiguë

Poisson : CL50 5-7 mg/L 96 h Truite arc-en-

ciel Daphnia CE50 2,5 mg/L, 48 h

Algues : CE50 : > 1 - 10 mg/L, 72 h, *Skeletonema costatum* (algues), références croisées.

Toxicité à long terme :

Poisson : CSEO > 30,33 mg/L. Croissance poisson juvénile, *Lepomis macrochirus*, 10-30 jours.

Composés d'ammonium quaternaire, C12-14-alkyl(hydroxyéthyl)diméthyl, éthoxylés, chlorures

Toxicité aiguë

Poisson. CL50 : > 10 - 100 mg/L Exposition : 96 h

Daphnia CE50 : > 1 - 10 mg/L Exposition : 48 h

Algues : CE50 : > 1 - 10 mg/L Exposition : 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

La dégradation n'est pas pertinente pour les substances inorganiques contenues dans le produit. Les agents de surface sont conformes à la réglementation sur les détergents et se dégradent facilement.

Alcools éthoxylés en C9-11

72 % après 28 jours. Références croisées d'une substance similaire. ISO 14593 Qualité de l'eau.

Composés d'ammonium quaternaire, C12-14-alkyl(hydroxyéthyl)diméthyl, éthoxylés, chlorures

Méthode : Directives de l'OCDE pour le test 301 D, facilement dégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Alcools éthoxylés en C9-11

Log Kow 3,42 (QSAR)

Composés d'ammonium quaternaire, C12-14-alkyl(hydroxyéthyl)diméthyl, éthoxylés, chlorures

Aucune donnée.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est probablement hautement volatile dans l'environnement car il est entièrement soluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Le phosphate contenu dans le produit a un effet fertilisant sur l'écosystème.

\\ramse\pub\Wma1\Geh\2016\1320023833\3_Teknik\SDB Engelska\SDS ENG HP

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	<p>a) Les emballages en plastique vides doivent être triés en tant que plastiques durs. Le produit peut être incinéré dans une installation d'incinération agréée disposant d'un permis délivré par les autorités compétentes.</p> <p>b) Aucune propriété physique/chimique ne risque d'affecter les solutions de traitement des déchets.</p> <p>c) Les résidus plus importants ne doivent pas être rejetés dans les égouts.</p> <p>d) Aucune mesure de sécurité particulière concernant les méthodes de traitement des déchets n'est nécessaire.</p>
Codes de gestion des déchets (CED)	Les codes adaptés dépendent du lieu de production des déchets : 07 06 01* 20 01 15*
Le produit est classé comme déchet dangereux	Oui
Codes de gestion des déchets (CED) pour le contenant	Le code du contenant/emballage est le 20 01 39.
Un contenant/emballage mal nettoyé est considéré comme un déchet dangereux	Oui
Autres informations	Consulter la rubrique 8 pour la protection individuelle lors de l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Généralités	Non réglementés en tant que produits dangereux, car l'effet corrosif concerne uniquement les yeux.
14.1 Numéro ONU	-
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4 Groupe d'emballage	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	-
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC	Le produit n'est pas transporté en vrac.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sans objet.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des études de sécurité chimique sont réalisées pour le métasilicate de disodium et les composés d'ammonium quaternaire, C12-14-alkyl(hydroxyéthyl)diméthyle, éthoxylés, chlorures.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Cette FDS a été contrôlée et les dates ont été modifiées.

Conseils de danger et conseils de prudence des rubriques 2 et 3 en texte clair (CLP) :

Eye Dam 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie de danger 1, H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Irrit. 2 Corrosion/irritation cutanée, Catégorie de danger 2, H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires, H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Eye Irrit 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie de danger 2, H319 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Corr 1B Corrosion/irritation de la peau, Catégorie de danger 1B, H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Met Corr 1 Corrosif pour les métaux, Catégorie de danger 1, H290 Peut être corrosif pour les métaux. Acute Tox 4 Toxicité aiguë (orale), Catégorie de danger 4, H302 Nocif en cas d'ingestion.

Sources des données de cette MSDS

- Fiche de sécurité des fournisseurs de matières premières
- Données issues de l'enregistrement REACH des ingrédients, base de données ECHA, <https://echa.europa.eu/>
- Guide pratique de sélection des vêtements de protection contre les produits chimiques, Krister Forsberg

Conseils sur la formation :

Aucune formation particulière n'est nécessaire.

Autres informations :

La fiche de données de sécurité est basée sur le règlement REACH CE 1907/2006. Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)